

Mot du maire

Dévoilement des résultats de la plus récente étude sur le radon à Mont-Saint-Hilaire



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Depuis plusieurs années déjà, nous nous préoccupons de la situation du radon à Mont-Saint-Hilaire. Bien que la gestion de ce phénomène ne relève pas d'une compétence municipale, la Ville demeure proactive dans ce dossier et est soucieuse de la santé de ses citoyens.

En effet, nous avons récemment obtenu les résultats de la plus récente étude commandée par la Ville auprès de la firme-conseil *Radioprotection* et à laquelle plusieurs d'entre vous ont pris part. Avant de vous présenter ces résultats, laissez-moi revenir sur quelques faits dans ce dossier d'importance.

Rappelons que le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore qui se trouve naturellement dans l'environnement et qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium dans les sols et les roches. Selon *Santé Canada*, l'exposition à de fortes concentrations pourrait être nocive pour la santé.

Rappels des faits

Entre 2002 et 2005, la Ville avait effectué un premier échantillonnage de près de 400 mesures de radon dans les propriétés résidentielles du territoire. Des centaines de citoyens avaient alors accepté l'invitation de la Ville de participer à ce programme. Les premiers résultats avaient démontré une moyenne de 178 bq/m³ par résidence alors que la ligne directrice émise par *Santé Canada* était, à cette époque, de 800 bq/m³. Par exemple, un taux de radon mesuré en deçà de cette mesure était acceptable; au-delà, la situation pouvait nécessiter des mesures correctives pour encourager l'évacuation du radon hors de la propriété.

Communications avec la Santé publique

Nous avons toujours maintenu une communication suivie avec l'*Agence de la santé et des services sociaux du Québec* dans ce dossier. À leur demande, nous leur avons transmis les données obtenues aux fins d'étude.

En 2008, le radon a refait l'actualité avec l'annonce de la baisse de la ligne directrice à 200 bq/m³ de la part de *Santé Canada*.

De plus, en 2009, l'*Agence de la santé et des services sociaux du Québec* annonçait l'état de Mont-Saint-Hilaire comme étant « non prioritaire ».

Résultats de l'étude 2009-2010

Les récents résultats transmis de la part de la firme-conseil *Radioprotection* regroupent l'ensemble des mesures prises sur le territoire au cours des dernières années et complètent donc le quadrillage amorcé en 2002.

Au total, ce sont 678 mesures qui ont été prises dans près de 30 secteurs de la ville. Tous secteurs confondus :

- la donnée moyenne du taux de radon par propriété est de 192 bq/m³
- la valeur minimale mesurée est de 10 bq/m³
- la valeur maximale mesurée est de 2 087 bq/m³

Il est important de mentionner qu'une mesure de radon peut être différente d'une propriété à l'autre située sur une même rue et dans un même quartier. Pour cette raison, il est recommandé d'effectuer sa propre mesure.

Les données obtenues pour chacune des propriétés demeurent confidentielles. Toutefois, chaque propriétaire a reçu son propre rapport d'analyse. La Ville n'est pas autorisée ni à recevoir ni à publier les données spécifiques par propriété. Voilà pourquoi les résultats communiqués font état de moyennes, de minima et de maxima.



Mot du maire (suite)

La suite des choses

Les membres du Conseil municipal étudient actuellement les résultats de cette étude qui vient juste de leur être communiquée afin de prendre les décisions appropriées.

Il est important de vous rappeler que la présence de radon dans votre maison au-delà de la ligne directrice de *Santé Canada*, soit 200 bq/m³, peut présenter un risque pour la santé si :

« Ensemble, l'exposition au radon et le tabagisme peuvent augmenter le risque de cancer du poumon. »

« Les concentrations de radon ont tendance à être plus élevées aux étages inférieurs d'une maison. Une personne qui dort ou passe une bonne partie de ses heures d'éveil dans le sous-sol court un risque plus élevé que les autres occupants de la même maison qui n'ont pas les mêmes habitudes. »

« Combien de temps habiterez-vous dans votre maison ? Les lignes de conduite [...] sont fondées sur une période d'exposition d'environ 70 ans. Envisagez la quantité de temps que vous comptez demeurer dans votre maison. »

Source : *Le Radon, Guide à l'usage des propriétaires canadiens*, par Santé Canada et la SCHL.

Il est également important de mentionner que si les médias ont cité Mont-Saint-Hilaire et Oka, c'est tout simplement parce que ce sont les deux municipalités qui se sont en premier souciées de cette problématique que l'on peut retrouver ailleurs en Montérégie et dans d'autres régions du Québec.

Personnellement, je n'ai pas encore effectué de mesure chez-moi. Cependant, comme la question pourrait être posée par un acheteur éventuel ou par un courtier en immeuble, j'ai l'intention d'obtenir cette mesure de radon et le cas échéant d'évaluer les correctifs appropriés.

Pour plus de renseignements sur le sujet et pour suivre l'évolution du dossier, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville dans la section [Radon](#).



Michel Gilbert,
Maire